

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

**Propriétés sises aux 1333 et 1339, chemin Craig (lots 1 962 302 et 1 963 155)
secteur Saint-Nicolas**

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui se tiendra le **mercredi 21 avril 2021, à 18 h 30**, à *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

Propriété sise au 1333, chemin Craig (lot 1 962 302) secteur Saint-Nicolas

- Rendre conforme, un terrain non desservi situé à moins de 300 mètres d'un lac, occupé par un bâtiment **existant**, la largeur minimale, mesurée à la ligne avant du terrain, à 16,81 mètres au lieu de 50 mètres, tel que prescrit par l'article 267 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement ;

Propriété sise au 1339, chemin Craig (lot 1 963 155) secteur Saint-Nicolas

- Rendre conforme, un terrain non desservi situé à moins de 300 mètres d'un lac, pour la construction d'un bâtiment agricole :
 - la largeur minimale, mesurée à la ligne avant du terrain, à 31,39 mètres, au lieu de 50 mètres ;
 - la superficie minimale à 2441,8 mètres carrés, au lieu de 4000 mètres carrés, tel que prescrit par l'article 267 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément au *décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux* en date du 5 février 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **6 avril 2021 au 20 avril 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 6 avril 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service



Objet :

Demande de dérogation mineure – Largeurs et superficie de terrains non desservis – 1333 et 1339, chemin Craig, secteur Saint-Nicolas, lots 1 962 302 et 1 963 155.

Informations

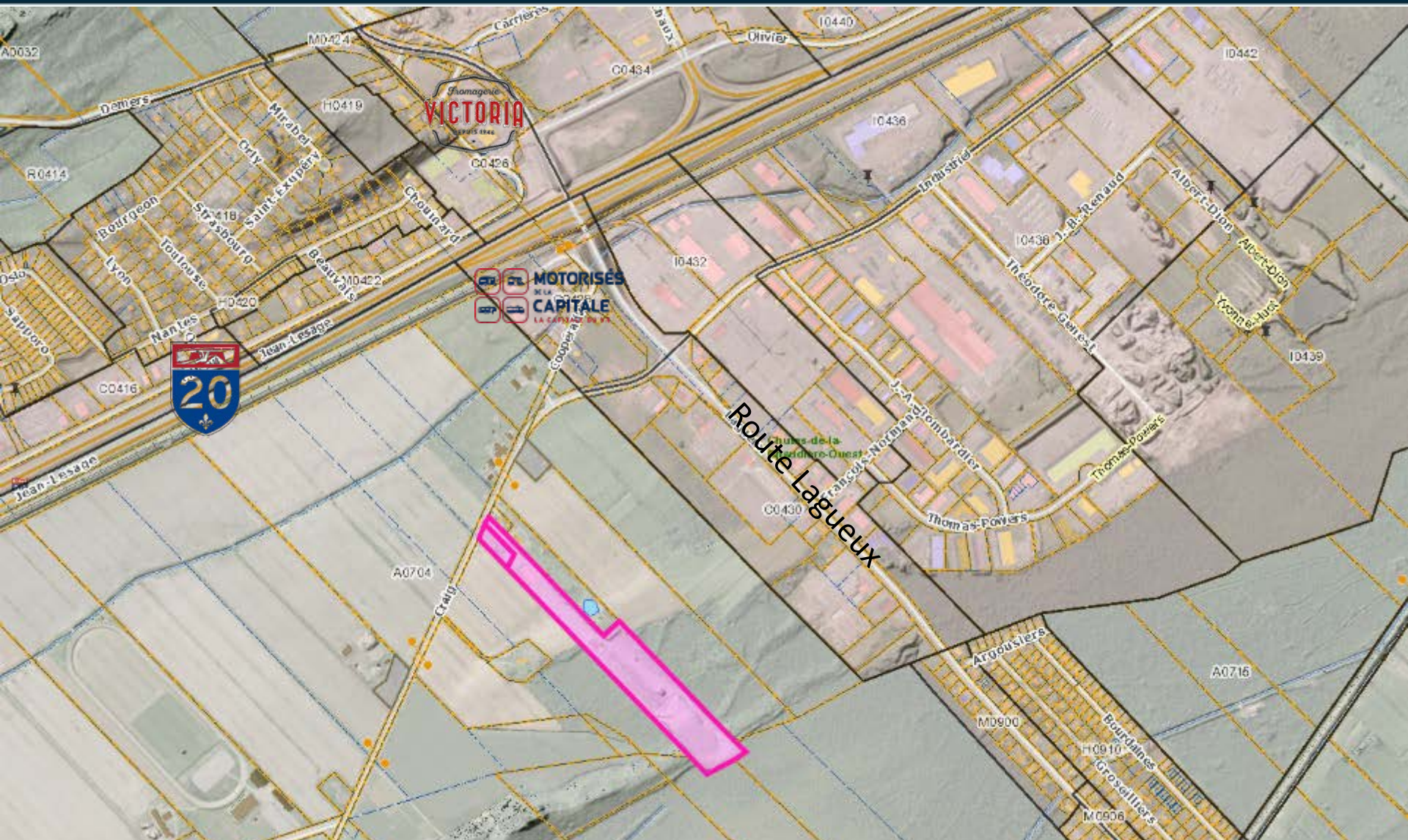
Dispositions réglementaires : *1333, chemin Craig - Terrain non desservi situé à moins de 300 mètres d'un lac (terrain déjà occupé par un bâtiment principal)*

Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Largeur minimale de terrain	50 mètres	16,81 mètres	33,19 mètres

Dispositions réglementaires : *1339, chemin Craig - Terrain non desservi situé à moins de 300 mètres d'un lac (terrain pour la construction d'un bâtiment agricole)*

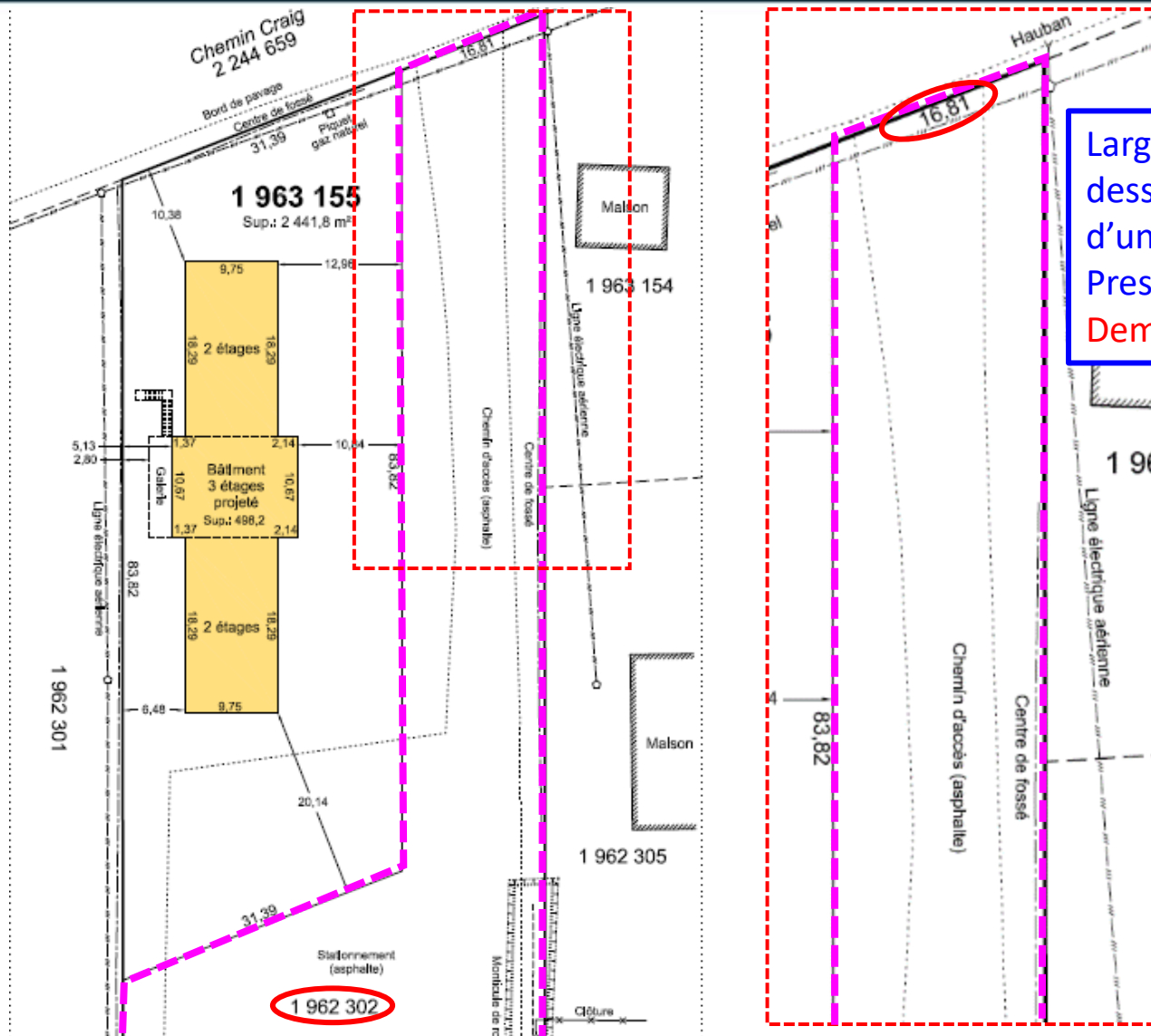
Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Largeur minimale de terrain	50 mètres	31,39 mètres	18,61 mètres
Superficie minimale de terrain	4 000 m ²	2 441,8 m ²	1 558,2 m ²

- N'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.





Localisation (Google Earth)



Largeur minimale d'un terrain non
 desservi situé à moins de 300 mètres
 d'un lac, mesurée à la ligne avant
 Prescrite : 50 mètres
 Demandée : 16,81 mètres

